

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU VENDREDI, 22 DECEMBRE 1797.

Les personnes qui voudront s'abonner à ce Journal pour le 1^{er} Janvier prochain, ou renouveler leur abonnement, sont priées de s'adresser au Bureau de poste du lieu de leur résidence, qui s'entendra à ce sujet avec le Chef-Bureau des postes Impériales de Francfort. Ce moyen est le plus sûr pour recevoir exactement et promptement les Numéros.

Messieurs les officiers, qui ont reçu jusqu'à-présent sous couvert, et dont le domicile est changé, ou doit changer, sont aussi priés d'employer la même voie.

*Extrait des Nouvelles de Londres,
du 8 Décembre.*

Le comte et la comtesse de Pombal, qui avoient loué un hôtel pour un an, sont partis de Londres lundi dernier pour retourner en Portugal. Jamais ambassade ne fut plus courte. Il paroît qu'un courrier que le ministre Portugais reçut, il y a quelques jours, de sa cour, a donné lieu à ce départ subit, en annulant l'objet de sa mission. Ainsi il est très décidé que le cabinet de Lisbonne va conclure définitivement la paix avec la France. L'on assure que pour disposer le Directoire à un rapprochement, il lui a envoyé, comme gage de sa bonne foi, pour 385 mille livres sterling de diamans. L'on donne comme certain que notre gouvernement a consenti expressément à cette paix.

M. Townshend, ci-devant ministre du cabinet de Beriin à Pétersbourg, vient ici pour informer notre cour de l'avènement de S. M. Prussienne au trône. On ne le croit chargé d'aucune autre commission. Nous ignorons absolument quelles sont les dispositions du nouveau Roi à notre égard. On se flatte qu'il ne permettra pas aux François d'attaquer le Hanovre. D'un autre côté, on espère qu'ils ont renoncé à leurs projets sur Hambourg. On paroît du moins être fort tranquille à cet égard dans cette ville.

L'amiral Frédéric et le convoi destiné pour Lisbonne, sont retenus à Ste.-Hélène par les vents contraires. La flotte des Indes-Orientales ne peut tarder à entrer dans nos ports; un bâtiment qui a fait avec elle une partie de la traversée, et qui l'a quittée le 5 Novembre, est arrivé à Plymouth.

La cour du banc du Roi a déclaré lord Alborough convaincu d'être l'auteur d'un libelle contre le chancelier d'Irlande.

La Gazette de la Cour rend compte de la prise de deux corsaires françois et de 5 bâtimens espagnols par la frégate l'*Aurore*.

Samedi dernier, le major-général Sir Ralph Abercrombie est arrivé à Dublin, pour prendre le commandement de l'armée d'Irlande, qui est de 170,000 hommes.

Le 5, le club des Whig s'assembla à la taverne de l'Ancre; M. Fox présida; presque tous les membres du parti de l'opposition y assistèrent; on y remarqua surtout le duc de Norfolk, les comtes de Lauderdale et Thanet, lord Holland, M. M. Grey, Sheridan, Tierney et le général Tarleton.

Une de nos feuilles de l'opposition donne comme authentique le fait suivant, qu'elle rapporte en preuve des dispositions pacifiques des directeurs Carnot et Barthélemy. „Un des plus grands obstacles à la paix, étoit l'embaras de savoir ce qu'on feroit alors des armées françoises, et à quoi on les emploieroit. M. Fulton, américain, avoit donné un plan pour creuser

des canaux dont l'un devoit unir le Rhône avec le Rhin. Carnot et Barthélemi avoient adopté ce plan auquel on devoit employer 300,000 hommes; et M. Fulton devoit recevoir ses dernières instructions le jour même où les deux directeurs furent sacrifiés.

Le procès de M. Williamson, accusé de n'avoir pas fait son devoir dans la bataille du 11 Octobre, est commencé.

Les 3 pour cent consolidés sont à 49 $\frac{7}{8}$.

Suite de la séance de la Chambre des Communes, du 4.

M. Pitt entre ensuite dans les détails de son plan. Après avoir rappelé la manière dont les taxes de cottisation se divisent naturellement en taxes sur objets d'utilité, et en taxes sur objets de luxe, M. Pitt avertit qu'il a compris les montres et les chiens dans la première, parcequ'il lui a paru trop dur d'imposer à la triple taxe ceux qui ne font usage de ces objets que par besoin. Quant à ceux qui ne payent que les premières, il propose de ne fixer qu'à une demie taxe, tous ceux qui ne sont imposés que depuis trois chelins jusqu'à une livre: ensorte que celui qui paie une livre ne payeroit que 10 chelins de plus. Depuis une livre jusqu'à deux, la nouvelle taxe sera égale; depuis deux jusqu'à trois, elle sera du double en sus; et au-dessus de trois du triple. Cet arrangement opère déjà un grand adoucissement pour le plus grand nombre des contribuables. En effet, on peut porter le nombre des chefs des familles imposés, à 800 mille, comme il l'a déjà observé; or il y en aura 330 mille payant une taxe égale à celle existante, et 70 mille payant le double. Le nombre de ceux qui contribueront du triple ne sera donc que de 270 mille. Il proposera ensuite encore un moyen d'alléger le poids de ceux de ces 530 mille qui seroient encore trop chargés malgré cet adoucissement général. En attendant, il explique que tous ceux qui sont imposés pour les objets de luxe payeront la triple taxe de toute leur cottisation, fût-elle même au-dessous de 3 l. st.; ils payeront même au delà en proportion de cette même cottisation, qui devient la mesure de leurs dépenses et par supposition de leurs revenus. Ensorte que ceux dont la cottisation est depuis 30 l. st. jusqu'à 50, payeront le triple et demi, et au dessus de 50 l. st. le quadruple.

Tout ce plan de distribution portera sur l'assiette actuelle de la cottisation, mais pour empêcher que cette règle rétroactive ne devienne injuste, il croit convenable d'accorder une diminution à ceux qui déclareroient que leur revenu est au dessous d'un certain taux,

et de nommer à cet effet des commissaires. Ainsi ceux qui n'ont pas 60 l. st. annuelles ne payeront rien; ceux entre 60 et 65, un 12^{me}; de 65 à 70, un 9^{me}; de 70 à 75, un 7^{me}; de 75 à 80, un 6^{me}; et ainsi de suite par une échelle graduée jusqu'à 200 l. st.

M. Pitt fait ensuite plusieurs raisonnemens pour montrer que malgré tous ces adoucissements, la nouvelle taxe produira encore plus de sept millions, d'autant plus que l'assiette se fera avec beaucoup plus d'exactitude, et que beaucoup d'individus avoient trouvé moyen de se soustraire à une partie de leurs cotisations. En conséquence, il pense qu'on doit songer aussi à alléger ceux qui ont de nombreuses familles, et il propose de régler que ceux qui auront un certain nombre d'enfans pourront être rangés dans une classe au-dessous de celle à laquelle ils appartiennent. Après quelques observations sur la nécessité de se soumettre à cette charge, quelque grande qu'elle soit, M. Pitt met sa première résolution en motion.

S. W. Pulteney approuve le principe du plan, mais il auroit voulu qu'on lui donnât plus d'extension; il pense que tous les subsides de l'année auroient dû être levés de la même manière. Passant ensuite à l'examen de l'emploi qu'on doit faire de cet argent, il désapprouve qu'on s'en tienne à une guerre défensive; ce n'est pas le chemin qui conduit à la paix. Il demande pourquoi on a perdu tous ses alliés; il a peur qu'on n'ait pas traité les puissances continentales avec assez de ménagement. Il cite le duc de Malboroug qui vint à bout de liguier toute l'Europe contre Louis XIV, et l'Europe ne couroit pas alors un si grand danger.

Lord Temple applaudit au projet du ministre. — S. R. Macworth croit qu'on auroit pu choisir un meilleur plan. — M. Nichols trouve que le plan du chancelier de l'échiquier n'est ni juste, ni expédient, ni nécessaire. Point juste, parcequ'une taxe sur le luxe ne peut être rétroactive; point expédient, parcequ'il opprime l'artisan par ses conséquences; point nécessaire, parcequ'on ne devoit pas continuer la guerre. — Cette phrase excite un murmure général dans la Chambre. M. Nichols insiste, il est rappelé plusieurs fois à l'ordre pour des digressions: il assure que les ministres sont le seul obstacle à la paix, et que pour l'avoir il faut les renvoyer.

M. Windham réfute M. Nichols. Il déclare que la paix seroit beaucoup plus dangereuse que la guerre, si elle n'étoit pas faite avec infiniment de précautions. La guerre vaut mieux qu'une révolution qui pourroit être la conséquence de la paix.

Plusieurs membres parlent encore pour et contre. Du nombre des derniers, sont Lord Stanley, Sir John Sinclair, Mrs. Teller, Nichols, Jemison et Tierney. (Nous avons dit quelle a été la décision.)

De Bologne, le 9 Décembre.

Un courrier qui vient de passer par cette ville, nous a appris que le 7 à 8 heures du

matin, le fort St. Leon, avec toutes ses dépendances, s'est rendu aux troupes Cisalpines par capitulation. La faible garnison romaine qui s'y trouvoit, est sortie avec les honneurs de la guerre, et a pris la route d'Urbini. Les paysans qui s'étoient rassemblés au son du tocsin, ont attaqué courageusement les Cisalpines, et leur ont tué beaucoup de monde; mais ils ont dû à la fin se retirer; quelques-uns ont été faits prisonniers.

Demain, les troupes Cisalpines doivent se porter sur Urbini, pour s'en emparer.

De Venise, le 10 Décembre.

Le général françois Leclerc, parent de Buonaparte, est parti d'ici avant-hier pour se rendre à Palma; il est chargé de remettre cette forteresse aux autrichiens. Le général comte de Hohenzollern se trouve déjà campé avec son corps à 2 milles de la dite place; et c'est, dit-on, demain qu'il doit y entrer.

Avant-hier, il arriva ici 5 commissaires de S. M. Impériale. L'un d'eux part ce soir pour la Terre-Ferme, où il fera toutes les dispositions nécessaires pour la réception des troupes autrichiennes.

De Milan, le 12 Décembre.

Il vient d'être nommé une commission chargée de prendre des mesures pour réprimer les désordres qui se commettent à Brescia et dans les environs.

L'on apprend de Gènes en date du 9, que les assemblées primaires sont convoquées pour le 26. Les troupes françoises qui se trouvoient depuis quelque tems dans cette ville et les environs, sont parties pour se rendre dans l'intérieur de la France. L'on en attend encore d'autres qui ont la même destination.

De Vienne, le 15 Décembre.

Sa Majesté a daigné nommer S. A. R. l'Archiduc Charles gouverneur et capitaine-général du royaume de Bohême, et lui a conféré la gestion de toutes les affaires militaires de ce pays. (*Article officiel*).

Il vient de paroître une patente impériale touchant l'établissement et l'organisation de la chancellerie aulique de la Gallicie.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 15 Décembre.

Buonaparte a dîné le 11 chez François de Neuchateau, avec une vingtaine de membres distingués de l'institut. Dans sa conversation avec Lagrange et Laplace, il leur a demandé s'ils connoissoient un livre de géométrie ré-

cemment publié en Italie, où il avoit surtout remarqué une manière nouvelle et ingénieuse de diviser le cercle; ils lui ont répondu que non. Buonaparte a pris aussitôt un compas et un crayon, et a fait très rapidement cette démonstration.— „Général, lui a dit Laplace, nous nous attendions à tout recevoir de vous, excepté des leçons de mathématiques.”

Plusieurs représentans du peuple s'étant proposé de donner un banquet à Buonaparte, les inspecteurs de la salle de l'un et l'autre conseil ont provoqué un comité secret pour arrêter un mode de souscription et d'exécution. Tous les représentans seront indistinctement admis à ce banquet.

Les citoyens Charles Delacroix et Truguet, nommés ambassadeurs, le premier près la république Batave, le second à la cour d'Espagne, doivent partir dans le courant de cette semaine, pour se rendre à leur poste.

Le général Berthier part ce soir pour se rendre à l'armée d'Italie, dont il a le commandement.

Les militaires composant la garde du corps législatif se sont formés en *cercle constitutionnel*. Les inspecteurs leur ont défendu de continuer de telles réunions.

Gilbert-Desmolières, Isidore Langlois, Fransans et 18 à 20 autres citoyens condamnés à la déportation, par la loi du 19 Fructidor, sont sortis avant-hier, tant du Temple que de la Force, pour être conduits à Rochefort. Dans ce nombre il y a plusieurs prêtres, entr'autres le docteur Havelange, ci-devant recteur de l'université de Louvain. Ils sont escortés par 50 gendarmes.

Les députés des lignes Grises sont arrivés à Paris.

On publie aujourd'hui, qu'au lieu de partir pour Rastadt, le 16, comme on l'avoit d'abord annoncé, Buonaparte doit attendre son épouse à Paris, et passer ici quelques semaines.

Le *Rédacteur* prétend aujourd'hui qu'il n'a point existé de *projet de se perpétuer*. La constitution, dit-il, veut que les pouvoirs se recomposent partiellement chaque année; le projet de se perpétuer, lui seroit essentiellement contraire; on ne peut donc croire qu'il soit né parmi des législateurs chargés spécialement de la conserver!

On nous écrit de Rastadt, dit Poulitier, que l'un de nos plénipotentiaires le citoyen Treillard, s'y fait remarquer par l'aménité de son caractère, et qu'on blâme beaucoup la br^{us-}

querie et les formes acerbés de son collègue. Il nous semble, ajoute-t-il, qu'on peut allier la politesse à la fermeté, parceque les procédés qui souvent paroissent les plus indifférens, influent plus qu'on ne pense sur la décision des affaires diplomatiques.

De la Haye, le 13 Décembre.

L'amiral Winter est arrivé ici d'Amsterdam. Les habitans de cette dernière ville l'ont fort accueilli et ont même donné une fête en son honneur. Quelques membres de notre assemblée nationale ont témoigné leur désapprobation à ce sujet.

Il s'est élevé une guerre de plume entre l'amiral Winter et le contre-amiral Bloys de Treslong, qui perdit un bras dans le combat du 11 Octobre. Le rapport fait sur ce combat et où le dernier se trouve un peu inculpé, a donné lieu à cette lutte, qui est devenue d'autant plus vive que l'amiral s'est déclaré l'auteur du dit-rapport, qui avoit d'abord paru sans signature.

De Cologne, le 17 Décembre.

L'on assure que notre municipalité actuelle ne tardera pas à être supprimée, et qu'il sera créé un nouveau magistrat à l'élection duquel les bourgeois coopéreront.

Quelques membres de la faculté de médecine et de celle de droit se sont décidés à prêter le serment. Le refus fait par les professeurs de Théologie, est conçu en ces termes: *Comme le serment que l'on exige de nous, doit être regardé comme une véritable prestation d'hommage, que conséquemment il est contraire aux droits de Sa Majesté Impériale et de tous les Etats de l'Empire d'Allemagne, dans un moment où un congrès de pacification vient de s'ouvrir à Rastadt; qu'il doit être aussi évidemment opposé aux intentions de la nation française, en sa qualité de puissance coopérante à la dite pacification: En conséquence, nous déclarons que nous ne pouvons prêter ce serment, sans blesser notre conscience et tous les droits, avant que le congrès de Rastadt ne soit terminé et que le sort de ces pays n'ait été décidé par qui il appartiendra.*

Il a été lu, à notre université, une lettre de notre digne archevêque, dans laquelle ce prince témoigné avec cette bonté qui lui est particulière, combien il est affligé des nouvelles tribu-

lations que le clergé éprouve; il l'exhorte à les supporter avec courage, en l'assurant qu'il ne néglige rien pour les faire bientôt cesser.

Les professeurs des collèges viennent d'être sommés de donner une liste du nombre et du *quantum* des fondations en faveur des étudiants.

Le citoyen Rudler vient d'adresser aux habitans des pays d'Entre-Meuse et Rhin et d'entre Meuse et Moselle, une proclamation dans laquelle il leur annonce l'objet de sa mission. *La première de mes opérations, dit-il, sera une division territoriale, qui est aussi indispensable qu'elle sera avantageuse aux administrés. Il sera ensuite établi parmi vous un mode d'administration et un ordre de justice distributive, entièrement uniformes, afin de faire naître cette harmonie qui ne peut subsister avec les différences qui existent entre vos sénats, vos assemblées, vos régences et vos juridictions inégalement réparties. Le citoyen Rudler assure ensuite les habitans qu'ils se trouveront heureux sous cette nouvelle forme de gouvernement, et il en donne les raisons: l'abolition des titres et distinctions, l'égalité, la liberté des cultes sont des principes bases sur lesquelles il les fonde. Les circonstances, ajoute-t-il, ne permettent pas encore de vous laisser le choix de vos administrateurs et de vos juges, mais soyez convaincus que je choisirai les hommes les plus probes et les plus éclairés parmi vous: Je leur adjoindrai des Français, qui seront pour eux des guides sûrs et nécessaires.*

De Ratisbonne, le 17 Décembre.

Avant-hier, la diète s'assembla extraordinairement pour entendre la lecture de différentes dépêches envoyées de Rastadt par le Directoire de Mayence. Suivant ce qu'on apprend, ces dépêches étoient relatives 1°. à la note remise par Son Exc. M. le comte de Lehrbach à la députation, dans laquelle il annonce la retraite absolue des troupes impériales dans les états héréditaires et jusqu'à l'Inn; 2°. à la démarche faite à ce sujet par la députation près du commandement général de l'armée d'Empire, touchant la sûreté des frontières et forteresses de l'Empire; 3°. à la réponse faite par ledit commandement-général.

Après avoir délibéré dans deux séances sur ces objets, la diète a répondu au Directoire de Mayence, et elle a en même tems arrêté de faire connoître à S. A. S. le principal commissaire Impérial, qu'il seroit fait une très humble représentation à S. M. l'Empereur, au sujet de l'abandon où se trouvent les frontières et forteresses de l'Empire; qu'en attendant S. A. S. le principal commissaire Impérial étoit prié de vouloir intervenir dans cette affaire près de S. M. I.

*** Quelqu'un qui a une bonne voiture, désireroit trouver un compaguon de voyage pour Vienne. — S'adresser chez M. Krug, à l'hôtel de l'Empereur.*

*** Emmanuel Müller, à Francfort, a l'honneur de prévenir le Public qu'il recevra sous peu de jours un envoi de Fromage de Lyon, du Mont-d'Or, renommé par sa délicatesse. Il se charge des commissions qu'on peut lui donner à cet égard.*